

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Arrêté du 20 décembre 2019

**fixant la liste des candidats admis au terme des épreuves orales des concours interne, externe et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2019.**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 18 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture du concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2019 fixant au titre de l'année 2019 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2019 fixant la liste des candidats admissibles au terme des épreuves écrites des concours interne, externe et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2019 ;

Vu le procès-verbal d'admission établi par le jury le 19 décembre 2019,

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

La liste, par ordre de mérite, des candidats admis au terme des épreuves orales du concours interne pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ouvert au titre de l'année 2019, est fixée comme suit :

Liste principale :

Rang	Civilité	Nom Patronymique	Nom d'usage	Prénom
1	Madame	TARANTINO		Carole
2	Madame	JACQUES		Céline
3	Madame	THELLIER		Jenna
4	Madame	DELPHIN-POULAT		Hélène
5	Monsieur	VIGIER		Fabien
6	Monsieur	PRONZOLA		Sébastien
7	Madame	ASTIER		Joséphine
8	Madame	MEGHERBI		Dalila

Liste complémentaire :

Rang	Civilité	Nom Patronymique	Nom d'usage	Prénom
1 LC	Monsieur	KATZ		Jonathan

### Article 2

La liste, par ordre de mérite, des candidats admis au terme des épreuves orales du concours externe pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ouvert au titre de l'année 2019, est fixée comme suit :

Liste principale :

Rang	Civilité	Nom Patronymique	Nom d'usage	Prénom
1	Madame	OUCHICHI		Hélène
2	Madame	GUTMANN		Morgan
3	Madame	TAUPIN		Marguerite
4	Madame	COLOMBÉ- MIRABAUD		Anne-Cécile
5	Monsieur	MAHOT-BOUDIAS		Quentin
6	Madame	HABRIOUX		Marie-Eugénie
7	Madame	BRIKCI		Lynda
8	Madame	POLLET		Juliette
9	Monsieur	LEMOINE		Maxime

Liste complémentaire :

<b>Rang</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom Patronymique</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>
1 LC	Madame	BRUNET		Clémentine
2 LC	Madame	BECU		Laurène
3 LC	Madame	FARRUGIA		Roxane
4 LC	Madame	GALMICHE		Charline
5 LC	Madame	MOREIRA		Lauriane
6 LC	Madame	STEYCHE	MENAI	Lydia

### **Article 3**

Le jury a souverainement estimé qu'aucun candidat ne présentait une note suffisante pour être admis au concours de directeurs 3ème voie.

### **Article 4**

La Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le                    **20 DEC. 2019**

Pour la Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice et par délégation  
Pour la Directrice de la Protection  
Judiciaire de la Jeunesse  
L'adjointe au chef du bureau du recrutement  
et de la formation



**Gécile FOLEA**

